

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-69

OBJET : Concours externe sur épreuves et concours internes pour l'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale - Session 2019.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-79 du 6 mars 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2019-292 du 20 décembre 2019 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2023-79 du 6 mars 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale,

Considérant que quinze des lauréats portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les quinze lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 11 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-69 DU 11 MARS 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude de gardien-brigadier de police municipale

BAILLARD Jérémy
BELTRAN David
DAVID Emilia
DENIS Isabelle
DESVIGNES Audrey
FOUCHER Christelle
GARNIER Mickael
HALAIMIA Abdelkaddous
HAMMADI Khalifa
LACOUR Julien
MALBOS Adrien
MARQUANT Jordan
SALZARD Alain
TABACCO Anaëlle
TASSINARI Marion

La présente liste est arrêtée à quinze (15) lauréats.

Fait à Pantin, le 11 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE